



Conduite de véhicule

Par **Emmaillu**, le **20/09/2025 à 08:58**

Surveillante de nuit en MECS, on me demande d'assurer des transports (enfants à déposer à leur lieu de stage par exemple) après ma nuit de veille. Est-ce légal? Je ne trouve pas de document à ce sujet.

Merci

Par **jodelariege**, le **20/09/2025 à 12:54**

bonjour

vous pourriez demander à votre responsable sur quel texte il s'appuie pour vous demander cela

puis relire votre contrat sur votre fonction...

demandez aussi par écrit quelles seraient les responsabilités en cas d'accident avec les enfants,

de plus ce ne serait plus sur votre temps de travail?

Par **Pierrepaulejean**, le **20/09/2025 à 19:16**

bonjour

avec quel véhicule ?

Par **Emmaillu**, le **20/09/2025 à 19:28**

Véhicule de service et pendant les heures de travail en fin de nuit(je travaille de 21h30 à 8h)